

# LE PARCOURS D'INSERTION



## ÉTAPE 1

- ▶ Vous faites votre demande de RSA auprès de la CAF, la MSA, les associations agréées, les CCAS...



## ÉTAPE 2

- ▶ Dans le mois qui suit, vous avez RDV à la Maison Départementale Insertion et Emploi pour un entretien d'orientation à l'issue duquel un référent vous sera désigné.

- ▶ En fonction de votre situation vous êtes orienté vers :
  - un coaching personnalisé pendant 3 mois
  - un organisme ou association partenaire du Département ou Pôle emploi
  - un coaching de l'IEJ, Initiative Emploi pour les Jeunes, si vous avez entre 25 et 29 ans
- ▶ Vous signez un contrat d'engagement et d'orientation dans lequel figurent le nom et les coordonnées de votre référent.

⚠ L'entretien d'orientation est obligatoire.



## ÉTAPE 3

- ▶ Vous signez un contrat d'engagement réciproque qui précise les actions que vous allez mener pour retrouver un emploi
- ▶ Ou vous vous inscrivez à Pôle emploi en vue de l'élaboration d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi
- ▶ Votre référent vous accompagnera tout au long du parcours et vous proposera des rencontres régulières et des démarches à réaliser entre chaque rencontre.



Pour + d'infos, n'hésitez pas à contacter votre référent.